

RENDEMENTS DES FONDS EUROS 2017

Synthèse



Dans un environnement de taux obligataires toujours bas, le rendement moyen des fonds euros de notre panel (dédié principalement aux contrats de retraite collective) a perdu 15 bps, **en passant de 3,15% pour 2016 à 3,00% en 2017.**




Tandis que les taux sont restés bas, on aurait pu s'attendre à une baisse plus importante sur le rendement affiché en 2017 (pour mémoire, la baisse constatée sur les 3 derniers exercices s'établissait à 25 bps par an). Un certain nombre d'assureurs n'ont sans doute pas souhaité franchir la limite des 3,00% sur les contrats de retraite collective à l'instar des taux distribués en assurance vie individuelle.



On constatera probablement (dès leurs parutions) que **le niveau global des réserves aura augmenté en 2017.** Les assureurs prévoient une période de taux bas longue et ils sont également incités par le régulateur à constituer ces réserves autant que faire se peut afin d'anticiper une remontée des taux et de l'inflation.



On notera que la performance 2017 reste sans surprise bien supérieure à l'**inflation** qui s'est établie à 1,2%.



Autre point de tendance initié sur 2016 et renforcé sur 2017 : un certain nombre d'assureurs versent un taux de rendement « bonifié » (cf page 3 de l'étude) si le contrat proposé prévoit notamment une gestion pilotée (en partie en OPC) par défaut. Ces bonifications de taux sur le fonds euros qui peuvent être très significatives, pouvant aller jusqu'à 50 bps.

RENDEMENTS DES FONDS EUROS 2017

Les rendements historiques

ASSUREURS	Nom du fonds	2013	2014	2015	2016	2017	3 ans	5 ans	10 ans	Taux « bonifié » 2017 *
ACA (ARIAL CNP ASSURANCES)	Contrats PERE hors gestion pilotée	3,75%	3,65%	3,55%	3,15%	3,00%	3,23%	3,42%	3,82%	3,40%
ALLIANZ	Fonds Retraite Long Terme	4,00%	3,90%	3,75%	3,60%	3,40%	3,58%	3,73%		
AVIVA		4,11%	3,91%	3,66%	3,08%	2,93%	3,22%	3,54%	4,11%	
AXA		4,15%	4,05%	3,90%	3,65%	3,55%	3,70%	3,86%	4,09%	
CARDIF		3,76%	3,81%	3,56%	3,00%	3,00%	3,19%	3,43%	3,80%	
CNP		4,10%	3,90%	3,70%	3,35%	3,15%	3,40%	3,64%	3,84%	
GAN	Fonds Recogan	3,26%	3,31%	3,19%	2,77%	2,66%	2,87%	3,04%	3,58%	
GENERALI	Fonds Euro Horizon	3,45%	3,75%	3,64%	3,60%	3,39%	3,54%	3,57%	3,80%	
PREDICA	Contrats PERE hors gestion pilotée	3,92%	3,56%	3,17%	2,92%	2,97%	3,02%	3,31%	4,01%	3,47%
QUATREM		3,75%	3,35%	3,00%	2,45%	2,20%	2,55%	2,95%	3,46%	3%
SOCIETE GENERALE	Fonds Euros TC6	4,10%	3,90%	3,60%	3,00%	3,00%	3,20%	3,52%	4,02%	
SURAVENIR		3,67%	3,50%	3,23%	2,84%	3,12%	3,06%	3,27%	3,65%	
SWISS LIFE	Contrats non éligibles au bonus	3,68%	3,45%	3,37%	3,49%	2,65%	3,17%	3,33%	3,80%	de 2,47% à 3,49%

*cf page suivante



Un rendement moyen 2017 égal à 3,00%

Au-delà du rendement, on notera qu'un certain nombre d'assureurs ont constitué des **réserves (PPE)** d'un montant désormais égal à une année de rendement, soit environ 0,4% de rendement supplémentaire en cas de distribution sur 8 ans.

RENDEMENTS DES FONDS EUROS 2017

Qu'en est-il des taux « bonifiés » ?

Les bonifications de taux sont désormais de plus en plus nombreuses. On constate sur la place :

Des bonifications attribuées lorsque la solution d'investissement par défaut est une grille de gestion pilotée ou lorsque le contrat dispose d'un minimum d'UC

Des bonifications calculées selon le taux d'UC de chacun des contrats

Des solutions garanties alternatives, incluant par construction un taux d'UC fixe, tout en garantissant le capital (à tout instant ou au terme selon les cas)

On constate que les bonifications de taux peuvent être significatives, puisque **les taux ainsi bonifiés s'établissent entre 3,40% et 3,50%** selon les cas (ACA, PREDICA et Swiss Life), tandis que le rendement affiché par **les solutions garanties incluant des UC est compris entre 2,68% et 3,84%** (Fonds Club ACA, Solutions Partenaires AXA et Cardif Progression) pour 2017.

Nous attirons cependant l'attention du lecteur sur **les conditions d'attribution des bonifications**. Une bonification qui ne serait réservée qu'aux fonds euros présents dans les grilles de gestion pilotée (où le fonds euros n'apparaît souvent que 3-5 ans avant le départ à la retraite) n'a pas la même importance pour le contrat que si elle est par exemple également versée aux retraités.

Bien vérifier les clauses d'attribution des bonifications de taux et leur cohérence avec le dispositif de l'entreprise (fonds collectif Art.39-IFC ou PER Entreprise) avant de privilégier une solution de ce type.